

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 9 décembre 2009

Service instructeur

Délégation à l'Action Territorialisée

Service consulté

5^{ème} Commission

N° CG-2009-5-5-2

**BUDGET PRIMITIF 2010
DÉLÉGATION A L'ACTION TERRITORIALISÉE
POLITIQUE VIE LOCALE (F03)**

Résumé : *Le budget consacré à la politique « Vie Locale » en 2010 s'élèvera, en crédits de paiement, à 9 647 000 € (8 380 000 € en investissement et 1 267 000 € en fonctionnement) et en autorisation de programme à 4 590 000 €.*

Dans un contexte de raréfaction des ressources départementales, l'engagement du Département au soutien des projets des communes et des intercommunalités demeure un axe fort de notre intervention en faveur du bien vivre des Haut-Rhinois, mais devra s'accompagner d'une modération dans la prise en compte de nouveaux dossiers.

Pour cette raison, de nouveaux critères d'aides ayant vocation à cibler l'intervention départementale sur les projets les plus nécessaires à la couverture du territoire départemental en équipements de proximité vous sont proposés dans un rapport dédié pour les politiques « bâtiments communaux » et « édifices culturels et presbytères ».

Par ailleurs, les négociations devant permettre d'aboutir à la conclusion de contrats à l'échelle des Territoires de Vie ont été lancées au printemps 2009.

Dès lors, le budget « Action Territorialisée » qui vous est proposé pour 2010 anticipe la mise en place de ces contrats :

- en prévoyant des montants globalisés d'autorisations de programmes pour les communautés d'agglomération, pour lesquelles le soutien départemental était jusqu'à présent individualisé dans des contrats spécifiques (partenariat pour l'investissement et dotation d'accompagnement des charges de centralité) et prendra place à l'avenir, pour les projets structurants qui seront retenus à l'issue de la concertation, au sein des Contrats de Territoire de Vie ;

- en prévoyant d'ores et déjà la mise en place d'une enveloppe dédiée au développement local, au sein de ces contrats, à l'échelle du Territoire de Vie, fonctionnant selon un système d'appel à projets.

Le budget qui vous est proposé présente les caractéristiques suivantes :

Dépenses :

	AP	CP Inv.	CP Fonct.	Total CP 2010
Programme F031 (développement local)	175 000	380 000	1 230 000	1 610 000
Programme F032 (partenariat grandes villes)	0	3 500 000	0	3 500 000
Programme F034 (bâtiments communaux, édifices culturels et gendarmeries, cycles à destination des cadres dirigeants des communes et EPCI)	2540000	2 500 000	20 000	2 520 000
Programme F035 (communautés d'agglomération)	1 875 000	2 000 000		2 000 000
Programme F019 : Mise en place de la contractualisation	0	0	17 000	17 000
Total	4 590 000	8 380 000	1 267 000	9 647 000

Le détail de ces interventions vous est proposé ci-après.

I. Programme F031 : Développement Local

A. Politique de Développement Local

La politique de Développement Local votée par le Département a expiré le 31 décembre 2008.

Elle s'articulait autour de 3 grands types de soutien :

- soutien à l'élaboration ou à la révision des chartes de développement,
- soutien à l'ingénierie territoriale,
- subventions pour les actions issues des chartes de développement.

Ont été maintenus en 2009 :

- le soutien aux agents de développement pour leur permettre de lancer et solder les dossiers sur lesquels la Commission Aménagement et Territorialité avait d'ores et déjà rendu un avis favorable ;
- le soutien à l'élaboration ou à la révision de chartes intercommunales de développement.

L'année 2009 a été consacrée à engager et solder les actions des programmes en cours, le bilan de cet apurement est le suivant :

- En investissement, il reste 86 311 € de subventions non annulées pour lesquelles la 5^{ème} Commission a donné un avis favorable et qui n'ont pu être programmées en Commission Permanente en 2009, soit pour des raisons liées au Département (plus de possibilité de passage en Commission Permanente en fin d'année), soit en raison de retards des intercommunalités dans la production des justificatifs. Dès lors, en application du règlement financier, seules les actions relevant de la première catégorie seront programmées en 2010.
- En fonctionnement, le montant des actions non annulées mais non encore programmées en Commission Permanente s'élève à 264 667 €. Là aussi, les actions pour lesquelles les justificatifs ne nous ont pas été transmis dans les délais seront annulées.

Des autorisations de programme et des crédits de paiement en investissement et en fonctionnement sont nécessaires pour permettre la validation de ces dossiers en Commission Permanente.

Par ailleurs, l'encours sur les dossiers passés en Commission Permanente s'élève à :

- 491 000 € en investissement, dont 280 000 € pourraient être payés en 2010, nécessitant une inscription de crédits de paiement à cette hauteur,
- 83 639 € en fonctionnement, dont la totalité sera versée en 2010, ces actions devant être soldées l'année qui suit leur inscription en CP.

Il vous est proposé de mettre en place, dans le cadre de la contractualisation, un nouveau dispositif d'aide au développement local, fonctionnant selon un système d'appel à projets, ayant vocation à accompagner quelques projets innovants s'inscrivant dans les axes du contrat et doté, pour cette première année « expérimentale », d'une enveloppe de 40 000 € par Territoire de Vie (25 000 € en fonctionnement et 15 000 € en investissement).

Les modalités précises de ce nouveau dispositif seront détaillées en Commission Permanente, de même que les nouvelles modalités de soutien aux postes d'agents de développement.

Le budget qui vous est proposé est dès lors le suivant :

Pour les investissements (F031) :

- en Autorisation de Programme : 175 000 €
- en Crédits de Paiement : 380 000 €

Pour le fonctionnement (F031) :

- en crédits de fonctionnement (agents de développement et projets portés par les communes et les intercommunalités) : 1 150 000 €

B. Animation du Réseau des Acteurs de l'Intercommunalité

a. Bilan 2009 et perspectives 2010

2009 :

Les éléments marquants de l'année 2009 ont été :

- La réalisation et la diffusion des actes du colloque « *la territorialisation, levier du développement de nos territoires* », aux élus, collectivités partenaires et services internes soit plus de 150 exemplaires pour le Haut-Rhin ;

- Le Cycle Urbanisme et Développement Durable, organisé avec l'ADAUHR et le Service Prospective et Aménagement qui s'est achevé avec le dernier volet consacré *aux outils, leviers et à la mise en œuvre des principes d'urbanisme durable*. (En 2008-2009, ce cycle aura rassemblé plus de 160 personnes) ;
- Une rencontre sur le thème du développement numérique du territoire par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, nouveaux outils d'aménagement au service du territoire, qui a mis en valeur un projet local innovant ;
- Une intervention de M. STRAUMANN, en sa qualité de parlementaire sur l'évolution de l'intercommunalité ;
- Des rencontres sur les thèmes des partenariats publics privés ou encore celui du transport à la demande, s'appuyant sur les expériences d'intercommunalités du Haut-Rhin et d'autres régions ;
- D'autres questions techniques, comme le calcul du coût des services publics, faisant intervenir Mairies-Conseils.

Les principaux axes pour 2010 :

- Multiplier les rencontres thématiques, délocalisées, à la demande des EPCI, notamment sur la valorisation des bio-déchets et la fiscalité des déchets ménagers ;
- Valoriser les expériences innovantes des intercommunalités du Haut-Rhin ;
- Renforcer la mutualisation et le partage d'expériences à partir des interventions d'intercommunalités des autres régions ;
- Engager l'évolution du Réseau en adaptant sa structure à de nouveaux partenaires des territoires.

b. Inscriptions budgétaires 2010

En prévision :

- Frais de colloques et séminaires : 40 000 €
- Rémunération d'intervenants : 20 000 €
- Publications du Réseau : 20 000 €, soit en **crédits de fonctionnement : 80 000 €** pour l'animation du Réseau des Acteurs de l'Intercommunalité.

Synthèse du programme F031 :

*Il vous est proposé d'inscrire, en investissement une **AP de 175 000 € et des CP à hauteur de 380 000 €.***

*Il vous est proposé d'inscrire en **crédits de paiement** au titre du budget de fonctionnement : **1 230 000 €.***

II. Programme (F032) : Partenariat pour l'investissement avec les Grandes Villes (Colmar, Mulhouse, Saint-Louis) et Dotation d'accompagnement des charges de centralité des deux communautés d'agglomération haut-rhinoises, CAC et CAMSA - DACCAHR (F035).

Le partenariat pour l'investissement a été institué en 1999 avec les Villes de Colmar et Mulhouse et en 2000 avec la Ville de Saint-Louis.

En 2007, a été mise en place la Dotation d'Accompagnement des Charges de Centralité des Agglomérations Haut-Rhinoises qui avait pour objectif de prolonger le soutien du Département aux agglomérations de Colmar et Mulhouse dont le contrat d'agglomération 2004-2006 se terminait le 31 décembre 2006.

Dans la mesure où l'ensemble de ces structures étaient exclues de l'application du guide des aides, il était à cette époque apparu nécessaire de leur offrir la possibilité de bénéficier du soutien du Département sur leurs projets structurants.

Jusqu'à présent, ces structures disposaient d'une autorisation de programme leur permettant de solliciter l'inscription d'aides à hauteur des montants annuels suivants :

- Ville de COLMAR 1 750 000 €
- Ville de MULHOUSE..... 2 000 000 €
- Ville de SAINT-LOUIS 500 000 €
- CAC : 600 000 €
- CAMSA..... 1 275 000 €

Ces deux dispositifs dérogatoires arrivent aujourd'hui à expiration.

Le dispositif applicable aux agglomérations (F035) a vocation, par sa nature, à évoluer dans le cadre d'une intégration des projets structurants des agglomérations au sein des Contrats de Territoire de Vie.

Concernant le partenariat pour l'investissement avec les grandes villes, une évaluation de ce dispositif créé en 1999 a été menée. La structuration des intercommunalités, qui portent les équipements les plus structurants, conduit aujourd'hui ces villes à présenter dans le cadre de ce partenariat des projets essentiellement locaux : aménagement de bâtiments accueillant du public, voirie, etc...

L'aide départementale n'est donc plus prioritairement ciblée sur des investissements à large rayonnement, qui d'ailleurs devraient trouver leur place dans les Contrats de Territoire de Vie.

Dès lors, la reconduction de ce dispositif dérogatoire et spécifique ne se justifie plus réellement et ces trois villes pourraient se voir réouvrir le bénéfice de l'éligibilité au guide des aides départementales. Par assimilation, les deux communautés d'agglomération pourraient se voir proposer le même bénéfice pour les équipements locaux relevant de ce guide. Ces projets resteront cependant marginaux, les agglomérations ayant essentiellement vocation à porter des équipements qui par leur nature trouveront leur place dans les contrats.

Les thématiques des projets qui seront retenues dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie pour les agglomérations ne sont à ce jour pas connues. Dès lors, je vous propose de prévoir une autorisation de programme générique de 1 875 000 € pour les projets structurants des communautés d'agglomération à inclure dans les contrats, autorisation de programme qui sera ventilée en Décision Modificative selon les thématiques des projets retenus dans le cadre de la contractualisation.

Par ailleurs, des crédits de paiement sont prévus pour permettre le paiement des subventions dues pour les dossiers présentés au titre des années précédentes, et sont détaillés ci-après.

En effet, concernant les programmes validés au cours des dernières années, l'encours s'élève à :

- 5 055 000 € pour le partenariat pour l'investissement avec les grandes villes, dont 3 500 000 € devraient être payés en 2010,
- 2 583 000 € pour la dotation d'accompagnement des charges de centralité des agglomérations, dont 2 000 000 € devraient faire l'objet d'un versement en 2010.

Dès lors, l'inscription de **crédits de paiement** à hauteur de ces montants est sollicitée pour 2010, se répartissant comme suit :

- programme F032 : partenariat avec les villes : 3 500 000 €
- programme F035 : contrats d'agglomération : 2 000 000 €.

Synthèse des programmes F032 et F035 :

Il vous est proposé d'inscrire, en investissement :

- programme F032 : inscription **de CP à hauteur de 3 500 000 €.**
- programme F035 : inscription d'une **AP de 1 875 000 € et de CP à hauteur de 2 000 000 €.**

III. Programme (F 034) : Patrimoine communal

A. Bâtiments Communaux, édifices culturels et presbytères

Ce programme concerne l'ensemble des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (à l'exception des trois grandes villes du Département et des Communautés d'Agglomération) pour les travaux sur bâtiments affectés à un service public communal ou intercommunal ainsi que sur les édifices culturels et presbytères.

Ce programme a fait l'objet d'une évaluation en 2009, qui a permis l'élaboration de nouveaux critères qui figurent dans un rapport dédié.

Dès lors, le budget qui vous est proposé pour 2010 tient compte de l'encours (opérations validées en Commission Permanente ou ayant reçu un avis favorable de la Commission Aménagement et Territorialité) et d'une extrapolation du coût des opérations nouvelles au regard des nouveaux critères d'aides.

En ce qui concerne l'encours, celui-ci s'élève à 3 107 000 €, sur lesquels 1 760 000 € pourraient faire l'objet d'un paiement en 2010.

Pour les opérations nouvelles, ou pour l'inscription en Commission Permanente en 2010 de dossiers sur lesquels la Commission Aménagement et Territorialité a rendu un avis favorable en 2009, une autorisation de programme de 2 540 000 € paraît nécessaire, ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 740 000 € pour pouvoir honorer les factures qui pourront déjà être présentées en 2010 sur ces dossiers.

B - Cycle thématique territorial à destination des cadres dirigeants des communes et EPCI

Il s'agit d'un cadre de rencontres de travail de proximité territoriale, qui a succédé à l'ancienne « journée des secrétaires de mairie », et qui s'articule autour de problématiques partagées par le Département et par les territoires.

L'organisation en 2009 des Rencontres des Territoires de Vie, associant les élus, a conduit à reporter à l'année 2010 ces rencontres, afin de privilégier la concertation, en amont, avec les exécutifs, avant d'informer les cadres des collectivités.

Les rencontres avec ces derniers pourraient s'organiser comme suit en 2010 :

- Une journée de production thématique, si possible au printemps, réunissant par territoire les cadres de ce dernier. Cette journée serait animée par les Conseillers Généraux concernés et organisée par les animateurs coordonnateurs de la DAT chacun sur leur territoire.
- Une demi-journée de réunion des cadres dirigeants des communes et des EPCI, à l'automne, présidée par le Président du Conseil Général, clôturée par un vin d'honneur.

Le budget nécessaire à l'organisation de ce cycle s'élève à 20 000 € (location de salle, frais de réception...).

Synthèse du programme F034 :

Il vous est proposé d'inscrire, en investissement une **AP de 2 540 000 € et de CP à hauteur de 2 500 000 €.**

Il vous est proposé d'inscrire en **crédits de paiement** au titre du budget de fonctionnement : **20 000 €.**

IV. Programme F019 : mise en place de la contractualisation

Ce programme a vocation à permettre la prise en compte par le Département des frais liés aux Rencontres des Territoires de Vie : frais de location de salles ou de matériel, notamment audiovisuel, frais de bouche...

Un **crédit de paiement**, en fonctionnement, est sollicité, à hauteur de **17 000 €.**

** ** *

En conclusion, je vous propose d'inscrire au BP 2010, les autorisations de programme et crédits de paiement figurant ci-après :

SUR LE PROGRAMME F031 :

Il vous est proposé d'inscrire, en investissement une **AP de 175 000 € et des CP à hauteur de 380 000 €.**

Il vous est proposé d'inscrire en **crédits de paiement** au titre du budget de fonctionnement : **1 230 000 €.**

SUR LE PROGRAMME F032 :

Il vous est proposé d'inscrire, en investissement, **des CP à hauteur de 3 500 000 €.**

SUR LE PROGRAMME F034 :

Il vous est proposé d'inscrire, en investissement une **AP de 2 540 000 € et de CP à hauteur de 2 500 000 €.**

Il vous est proposé d'inscrire en **crédits de paiement** au titre du budget de fonctionnement : **20 000 €**.

SUR LE PROGRAMME F035 :

Il vous est proposé d'inscrire, en investissement, une **AP de 1 875 000 € et des CP à hauteur de 2 000 000 €**.

SUR LE PROGRAMME F019 :

Un **crédit de paiement**, en fonctionnement, est sollicité, à hauteur de **17 000 €**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et inscrire les crédits nécessaires à la politique vie locale au BP 2010 et donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de l'ensemble de cette politique, ainsi que pour l'adoption des nouvelles modalités de fonctionnement de la politique de développement local.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER